



LE SYNDICAT
DES MÉDECINS
GÉNÉRALISTES

REÇU LE :

23 OCT. 2007

(1)

Bulletin de liaison MG Franche Comté

QUALIFICATION ET REVALORISATION : la patience à des limites!

Après des années de combat pour la reconnaissance de notre profession, la **médecine générale est enfin devenue une spécialité universitaire**. Les premières qualifications de spécialiste en Médecine Générale sont arrivées à Paris, en Seine maritime, dans le Var, l'Ardèche, la Drome..

Si cette qualification est acquise pour les étudiants à partir d'octobre 2007, les générations antérieures doivent la quémander aux conseils départementaux de l'Ordre des Médecins.

Un formulaire type est disponible sur le site : www.mgfrance.org

Le combat, initié par MG France en septembre 2006 n'est pourtant pas terminé :

- La reconnaissance de spécialité en MG traîne les pieds en Franche Comté.
- L'égalité tarifaire C = Cs n'est pas encore effective.
- L'accès à la nomenclature CCAM est limité pour les médecins généralistes.
- La médecine générale universitaire reste le parent pauvre : seulement 6 nouveaux postes créés sur les 50 promis pour toutes les facultés de médecine de France.

Le Conseil National de l'Ordre a validé l'analyse juridique de MG-France, les qualifiés spécialistes en Médecine générale doivent utiliser le Cs Tout retard des conseils départementaux pour adresser la qualification cause un préjudice aux médecins généralistes installés.

Pour MG-France, ces dispositions doivent être étendues aux remplaçants.

REMUNERATION ; deux poids, deux mesures !

A l'aube des efforts demandés aux patients par des franchises sur leurs remboursement, le **revenu net des médecins généralistes est en baisse** (- 1,6% en 2006), alors que la moyenne des autres spécialités augmente, avec des sommets à 14 % en 2006 pour les radiologues ! Les radiologues, champions toutes catégories avec plus de 240000 euros de revenus nets par an, vont encore affoler les compteurs avec une nouvelle croissance de leurs revenus à deux chiffres en 2007.

Les valeurs des 7800 tarifs CCAM des spécialistes viennent encore d'être augmentés discrètement.

Difficile de ne pas corrélér à ce triste constat le désintérêt des étudiants pour la médecine générale et la baisse démographique des médecins généralistes (retraités non remplacés, libéraux qui deviennent salariés..)

DEPISTAGE DES CANCERS

Le dépistage du cancer colo-rectal va être mis en place en répétant les erreurs du dépistage du cancer du sein.

Opération axé sur les gastro qui vont pouvoir faire larga manu des coloscopies avec dépassements de tarifs. Les généralistes serviront de rabatteurs sans rémunération décente et avec toute la responsabilité des faux positifs, des faux négatifs, des coloscopies en dépassement tarifaire, et des coloscopies qui se passent mal.

Pour le cancer du sein, la participation est médiocre, quasiment pas de femmes dépistées, par contre c'est le pactole pour les radiologues qui multiplient les actes et explosent leurs revenus. Etrangement, les pouvoirs publics n'évaluent pas ce dispositif qui coûte très cher, à quand un rapport de la cour des comptes sur ce dépistage.

Seuls, les dépistages associant étroitement les médecins traitants peuvent obtenir la participation suffisante pour augmenter le nombre de malades dépistés. Encore faut-il s'appuyer sur les généralistes, et leurs donner les moyens pour le faire.

DEFICIT de l'ASSURANCE MALADIE : des solutions existent

Le directeur de l'assurance maladie annonce des mesures d'économies à court terme qui sanctionnent les malades et les médecins généralistes.

Les réformes structurelles portées par MG France sont :

- Définir par la loi les missions de l'hôpital et de la médecine de ville.
- Reconnaître le rôle de premier recours, de synthèse et de coordination des médecins généralistes.
- Donner un contenu réel au médecin traitant avec garantie de remboursement pour les patients dans le parcours de soin organisé.
- Réguler l'hôpital pour le recentrer sur sa mission de soins technique et scientifique de haut niveau.

HORAIRES d'ARRET de TRAVAIL : une simplification en trompe l'œil.

Plus besoin de noter les "3 heures de sortie"

Cela faisait des mois que nous combattions cette obligation purement administrative (car sur quel critère médical choisir ces 3 heures ?) qui nous faisait endosser un rôle très déplaisant d'agent des caisses.

Un décret vient de tout modifier, à compter du 15 septembre,

« Art. R. 323-11-1 : Le praticien indique sur l'arrêt de travail :

-soit les sorties ne sont pas autorisées

- soit les sorties sont autorisées.

Dans ce cas, l'assuré doit rester présent à son domicile de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, sauf en cas de soins ou d'examens médicaux. Toutefois, le praticien peut, par dérogation à cette disposition, autoriser les sorties libres. Dans ce cas, il porte sur l'arrêt de travail les éléments d'ordre médical le justifiant.

**LA GARDE : nouveau rapport remis à la Ministre de la Santé :
les décisions restent à prendre.**

Toujours pas de décisions pour le samedi après-midi, les caisses et CSMF SML se moquent des généralistes.

Pas de majorations de garde ni de forfait d'astreinte le samedi après-midi. La dérogation préfectorale du Jura vient d'être annulée. Ni les caisses ni les pouvoirs publics ne veulent reconnaître le travail du samedi après-midi, autant se reposer.

Pour MG France, les 4 points suivants sont indispensables:

- Le développement et financement définitif des maisons médicales de gardes.
- Le paiement forfaitaire du samedi après midi.
- La régulation de la permanence des soins par des médecins généralistes .
- La création d'un numéro spécifique à la permanence de soins : un 33 33 libérant l'accès au 15.

**WEB MEDECIN : Le DMP de l'Assurance Maladie !
Installation déconseillée dans l'attente d'un vrai DMP.**

L'assurance maladie met à disposition des médecins « l'historique du remboursement »

Son usage pose problèmes :

Le médecin doit dégager par écrit l'assurance-maladie des problèmes techniques éventuels, incompatibilité avec son logiciel ou impossibilité de faire des feuilles de soins électroniques.

L'accord du patient, légalement indispensable pour accéder à ses données n'est pas formalisé ce qui expose le médecin à des risques juridiques importants.

Le risque majeur est de voir les généralistes obligés par les caisses de faire du contrôle patient avec cet outil et de trier ce qui doit être remboursé.

UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX de Franche Comté

Les généralistes franc comtois spoliés de leur victoire électorale.

MG-France, à l'issue des dernières élections professionnelles, largement majoritaire chez les généralistes devient le premier syndicat des médecins libéraux de la région.

MG-France et FMF avec 60% des suffrages des médecins libéraux de la région revendiquent la présidence de l'union régionale

Paradoxe, avec un spécialiste pour deux généralistes dans la région, les quinze élus généralistes et spécialistes se partagent à égalité entre quinze élus MG-France et FMF, opposés à la convention et quinze élus CSMF FMF soutenant la convention.

CSMF et SML avec 40% des voix des médecins de la région exigent le contrôle de l'union régionale...

L'ancien président CSMF désavoué par les électeurs, moins du quart des suffrages, entend se faire élire en raison de son grand âge contre les dispositions réglementaires et change les serrures du siège de l'union...

MG-France et FMF ont obtenu du tribunal l'annulation de l'élection du président et du bureau de l'union.

Pour gagner encore un peu de temps, CSMF SML ont fait appel.... Nous attendons avec sérénité, l'issue de ce pataqués médiocre.

Toute décision de l'union régionale actuelle est illégitime et illégale.

EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : pas d'urgence !

L'obligation quinquennale de l'évaluation des pratiques professionnelles prend effet à la mise en place des Conseils Régionaux de Formation Médicale Continue.

Pour l'instant ces comités régionaux n'existent pas.

Il sera temps à cette mise en place dans notre région de choisir son mode d'évaluation.

ADHERER à MG France, le syndicat qui vous défend.

L'adhésion ouvre droit à la PROTECTION JURIDIQUE du syndicat.

Cotisation syndicale de 2007 : 160 € .

Un reçu à visée fiscale vous sera adressé dès réception d'un chèque de 160 euros libellé à l'ordre de MG France et adressé à :

MG 25 : 8 rue de Lougres 25260 Montenois

CONTACTS régionaux :

- PIERANGELO Franco : 25
- ESTEVE Maurice : 39
- DUBAIL Marie-Antoinette : 90
- STUDER Alain : 70